Contrastes





N° 185 ■ Bimestriel ■ Mars-Avril 2018 ◀

Palestine Visages de la résis<mark>tance</mark>



VIOLENCES D'ETAT

Lorsque j'étais enfant, on ne parlait guère de la Palestine. Sur les cendres du traumatisme de la Shoah, les adultes évoquaient Israël comme un Etat modèle et démocratique. Les références religieuses ne manquaient pas avec l'éternel refrain de David contre Goliath, d'Israël parvenant à vaincre la coalition des Etats arabes. Dans ce type d'images, il n'y avait guère de place pour les Palestiniens. A la fin des années 60, une série d'attentats sont menés par différentes factions palestiniennes. La presse occidentale parle alors de terrorisme. C'est ainsi que sont qualifiés les actes de résistance du peuple palestinien qui, depuis 1948 et la proclamation de l'Etat d'Israël, a subi de multiples formes de violences de la part de l'Etat d'Israël.

Antisémitisme ou antisionisme ?

Nous savons où a mené l'antisémitisme, à la haine des Juifs. Dans l'histoire de l'Europe, tant à l'est qu'à l'ouest, elle a donné lieu à de multiples dérives et des persécutions inacceptables dont la plus terrible est, sans aucun doute, la "solution finale" du régime nazi visant à exterminer le peuple juif.

L'antisionisme ne prône nullement cela. Pour certains auteurs, le sionisme est le droit du peuple juif à "s'établir sur ses terres", l'antisionisme est assimilé au rejet de l'installation des Juifs "en leur terre" et à l'existence même de l'Etat d'Israël. Pour d'autres, il faut le comprendre comme un total désaccord avec la politique menée par Israël. Nous le verrons dans ce numéro, le peuple palestinien subit, au quotidien, des mesures de réduction de ses droits et de répression. Il vit dans un territoire occupé par l'armée israélienne mais aussi par des "colonies de peuplement".

Dans de nombreux pays, et pas uniquement dans les pays arabes, le sionisme n'est pas le retour à la terre promise mais l'expression de la domination politique et militaire de l'Etat d'Israël à l'encontre des populations palestiniennes. La confusion des termes souhaitée aussi par les autorités israéliennes est destinée à empêcher toute critique à l'encontre de l'Etat d'Israël.

A la rencontre de la "société civile"

Si l'occupation israélienne rythme le quotidien des Palestiniens, on peut par contre se réjouir de la vigueur et de la diversité du tissu associatif palestinien.

Outre les éléments politiques incontournables quand on évoque la situation de la Palestine, nous évoquerons aussi, dans ce dossier, des réalités de la société palestinienne : les femmes, les jeunes, les travailleurs... mais aussi le travail des associations qui agissent dans le quotidien avec la population. L'occupation entraîne de nombreuses conséquences mais provoque aussi des lésions psychologiques spécifiques. C'est de ce dernier aspect et du "travail de réparation" que nous parlera Samah Jabr, psychiatre et écrivaine.

Alors que nous bouclions ce numéro, les marches pour le droit au retour à la frontière entre Gaza et Israël ont provoqué des dizaines de morts et des centaines de blessés.

Les quelques lignes de ce dossier ne vont sans doute pas changer la situation du peuple palestinien. Mais les prises de conscience constituent toujours les premiers pas essentiels d'une démarche citoyenne...

Paul Blanjean

Equipe de rédaction :

Paul Blanjean, Monique Van Dieren. Claudia Benedetto, Guillaume Lohest

Rédactrice en chef :

Monique Van Dieren Mise en page:

Hassan Govahian

Editeur responsable:

Paul Blanjean, 8, rue du Lombard 5000 - Namur Tél: 081/73.40.86

secretariat@equipespopulaires.be Prix au n° : 2 € Pour s'abonner (Contrastes + Fourmilière): Versez 15€ au compte

BE46 7865 7139 3436 des Equipes Populaires, avec la mention: "Abonnement à Contrastes"

+ votre nom Photos: Paul Blanjean

Equipes Populaires







I A VICTOIRE DE LA POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI

Dans les territoires occupés, la réalité coloniale consacre sur le long terme la logique d'apartheid, qui rend plus improbable que jamais toute perspective de paix fondée sur la justice.



70 ANS D'OCCUPATION

Après la Nakba (« catastrophe »), qui désigne l'exil de 750.000 Palestiniens des territoires conquis par Israël en 1947, le conflit israélo-arabe de 1967 représente le second traumatisme collectif des Palestiniens (voir carte ci-contre). Cette « guerre des Six Jours » conduira Israël à contrôler l'intégralité des territoires de la Palestine sous mandat britannique qui lui échappaient jusque-là : Cisjordanie, Bande de Gaza et Jérusalem-Est.

L'occupation, condamnée par la communauté internationale par la résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU, prit rapidement un caractère durable. Motivée par des considérations stratégiques et idéologiques, l'implantation de colons israéliens dans ces terres acquises par la force va consacrer la volonté de maintenir celles-ci dans le giron national, en imposant son joug à ses habitants.

Cinq décennies après ses débuts, la poursuite invétérée de la colonisation et le maintien de l'occupation incarnent la quasi-disparition du camp de la paix en Israël. Ses conséquences pour les 4,1 millions de Palestiniens « de l'intérieur » sont, quant à elles, loin d'être symboliques.

Si la domination israélienne se décline différemment dans chacune des sous-entités (Cisjordanie, Bande de Gaza et Jérusalem-Est), elle repose sur la même logique visant à concentrer les Palestiniens dans des enclaves isolées les unes des autres. Cette politique de « bantoustanisation »¹ exclut dans la pratique l'émergence viable d'un État dans les frontières consacrées par le droit international.

Cisjordanie

Peuplée de 2,8 millions de Palestiniens et de 400.000 colons, la Cisjordanie doit sa division administrative actuelle aux accords de paix d'Oslo de 1993. Ceux-ci répartissent le pouvoir entre l'Autorité Palestinienne (AP) et Israël en trois zones : la zone A (18% du territoire, 50% de la population), sous contrôle théoriquement exclusif Palestinien. Elle regroupe les principales grandes villes, ainsi que la bande de Gaza; la zone B (22% du territoire, 40 % de la population), sous contrôle administratif palestinien et sécuritaire israélien ; la zone C (60% du territoire, 10% de la population), sous contrôle total israélien, regroupe les colonies juives de peuple▶ ment, les routes de contournement, les zones militaires et les réserves naturelles. Seule entité administrative continue, cette dernière encercle et fragmente les zones A et B en dizaines d'enclaves. Cette division assure à Israël un contrôle exclusif des frontières du territoire. Il est cerné, depuis le début des années 2000, par une barrière de séparation qui empiète illégalement en territoire occupé pour englober les principaux blocs de colonisation.

À grand renfort d'incitations financières et fiscales et sous l'effet du poids des groupes de pression messianiques radicaux, le nombre de colons a plus que doublé au cours des vingt dernières années. Leur installation s'effectue au détriment des possibilités de développement socioéconomique des populations palestiniennes et au mépris de leurs droits. La zone C, qui concentre les meilleures terres et l'essentiel des terrains constructibles, est pratiquement rendue inaccessible aux Palestiniens. Les demandes de permis de bâtir sont presque toujours refusées. Les habitations et structures non autorisées sont, quant à elles, systématiquement démolies, à l'instar de l'école d'Abu Nuwar, rasée en février 2018, qui avait été cofinancée par huit pays européens, dont la Belgique.

L'arsenal législatif destiné à spolier les Palestiniens concerne également l'accès à l'eau, crucial pour une population largement agricole. Seulement 10% de l'eau de la Cisjordanie sont utilisés au profit des Palestiniens, qui doivent se contenter d'une consommation de 50 à 70 litres par jour (contre 270 à 400 pour les Israéliens), sous le minimum vital de l'OMS estimé à 100. Là aussi, les autorisations nécessaires pour forer de nouveaux puits et réparer les anciens sont presque toujours refusées.

En plus d'empêcher toute perspective de développement économique, la fragmentation du territoire conduit à une violence structurelle ressentie quotidiennement par ses habitants. L'omniprésence des barrages, des *checkpoints* et des mesures sécuritaires draconiennes font des déplacements internes un véritable parcours du combattant. Ceci entrave gravement l'accès à la santé ou à l'éducation, un simple trajet de quelques kilomètres pouvant parfois durer des heures. À cela s'ajoutent les brimades des colons visant à évincer les Palestiniens de leurs terrains, le plus souvent avec la complicité passive de l'armée.

Jérusalem-Est

Annexée dès juillet 1967 en violation du droit international et intégrée administrativement à sa partie ouest, Jérusalem-Est concentre les lieux saints de l'islam, de la chrétienté et du judaïsme. Elle cristallise dès lors les tensions autour d'un règlement pacifique du conflit. Les 300.000 Palestiniens (65% de la population) qui la peuplent disposent du statut de « résidents permanents ». Celui-ci leur permet, à la différence des habitants de Cisjordanie et de Gaza, de travailler en Israël et de se rendre dans les autres territoires occupés. Ils font néanmoins l'objet de multiples mesures qui visent à les pousser au départ, en vue de transformer la balance démographique au profit des Israéliens. Ainsi, les permis de résidence permanente peuvent être révoqués de façon discrétionnaire par Israël, qui s'est exécutée 14.000 fois depuis 1967. Leurs bénéficiaires doivent régulièrement prouver qu'ils vivent sur leur lieu de résidence légale. Comme en Cisjordanie, les Palestiniens doivent faire face à une politique d'urbanisme conçue pour faciliter l'épuration ethnique : confiscation de propriétés privées, refus des demandes de permis de bâtir, construction active de logements à destination des colons... L'occupant cherche, dans le même temps, à couper les liens entre Palestiniens de Jérusalem-Est et de Cisjordanie, à travers le mur de séparation ou en renforçant les contraintes administratives, notamment en matière de regroupement familial.

Bande de Gaza

Langue de terre exiguë physiquement séparée du reste de la Palestine occupée, la bande de Gaza est peuplée de 1,8 million de Palestiniens, qui descendent majoritairement des réfugiés de 1948. Depuis 2007, l'AP, représentant officiel du protoétat palestinien, n'y exerce plus sa souveraineté : le mouvement religieux Hamas en a pris le contrôle suite à sa victoire aux élections de 2006, et au conflit l'opposant au parti nationaliste historique, le Fatah. Foyer du premier soulèvement palestinien de 1987 (la première intifada), le territoire a payé un lourd tribut face aux différentes phases de répression, notamment durant la seconde intifada (2000-2006). En 2005, le gouvernement israélien, confronté à l'échec de ses implantations dans la bande de Gaza, décida leur évacuation unilatérale.

La disparition des colonies de peuplement dans l'entité n'a pas débarrassé Gaza des affres de l'occupation, loin de là. Formellement, Israël conserve le contrôle des frontières et de l'espace aérien. Elle reste donc *de jure* une puissance occupante. Comme en Cisjordanie et à Jérusa-

lem-Est, elle s'emploie à briser les opportunités de développement du territoire. Le No Man's Land imposé à la frontière israélogazaouie ampute ses habitants de 17% de leurs terres cultivables, renforçant leur dépendance alimentaire.

A cela s'ajoute le blocus décrété par l'occupant en 2007, qui lui vaut le titre de « plus grande prison à ciel ouvert au monde ». Le contrôle des points des accès au monde extérieur a été accru, générant des pénuries chroniques, et la zone de pêche limitée à 4,8km. Ce que la communauté internationale s'accorde à définir comme un châtiment collectif illégal a conduit à une chute de 50% du PIB et à une détérioration de la situation humanitaire, selon la Banque Mondiale. En 2017, le niveau de chômage s'y élevait à 44%, et le taux de pauvreté à 72%. L'accès à l'eau y est encore plus problématique qu'en Cisjordanie en raison de la surexploitation de la nappe phréatique qui rend l'eau courante impropre à la consommation pour 90% des foyers.

Décrétée « territoire hostile » suite à sa prise de contrôle par le Hamas, la bande de Gaza a été ravagée par trois interventions israéliennes conduites dans la plus totale ignorance du droit de la guerre. Dernière en date, l'opération « bordure protectrice » de 2014 a fait plus de 2000 morts, principalement non militaires, et aggravé la situation humanitaire.

Doutes et résilience

Confronté à cette véritable architecture de domination, le mouvement protéiforme de lutte contre l'occupation pâtit plus que jamais de la nature foncièrement inégale du conflit. Sur le terrain, il fait face à un arsenal répressif mobilisé de façon toujours plus décomplexée, y compris à l'encontre de mobilisations pacifiques, comme l'a récemment montré le massacre à Gaza de 17 Palestiniens le 30 mars 2018, lors du premier jour de la marche pour le droit au retour. Une partie de la jeunesse, désespérée, opte pour l'action violente sans perspective politique. Ainsi l'« intifada des couteaux », série d'attaques isolées dirigées contre les colons et soldats israéliens, s'est soldée par la mort de 174 assaillants. D'autres se tournent vers l'engagement dans des structures associatives désormais moins liées aux factions politiques que par le passé. Mal vues tant par les autorités palestiniennes qu'israéliennes, elles militent à la fois contre l'occupation et contre les incuries et des gouvernements du Hamas à Gaza et du Fatah en Cisjordanie².

Délégitimé par ses affaires de corruption, son



autoritarisme et les effets ambigus de sa collaboration sécuritaire avec Israël, l'AP joue son va-tout sur le terrain diplomatique. En 2012, l'État de Palestine était ainsi admis à l'Assemblée générale de l'ONU en tant qu'Observateur non membre. Cette reconnaissance lui ouvrira les portes de la Cour Pénale internationale (CPI), à laquelle il adhérera en 2015. En 2016, une abstention américaine inédite au Conseil de Sécurité de l'ONU permit à celui-ci d'adopter la résolution 2334, exigeant, pour la première fois depuis 1980, l'arrêt de la colonisation des territoires occupés.

Statu quo

Ces quelques points marqués ne pèsent toutefois pas lourd face à la realpolitik. Car si l'atout des Palestiniens est d'avoir le droit pour eux, le temps joue indubitablement pour l'occupant. Le statu quo est ainsi devenu acceptable aux yeux de nombreux États qui soutiennent, en parole, la fin de la colonisation. Malgré la surenchère nationaliste du gouvernement de Benjamin Netanyahou galvanisé par son sentiment d'impunité, L'Union européenne se garde bien de remettre en cause son accord d'association avec Israël, dont l'économie dépend grandement des échanges avec le Vieux Continent. Les États-Unis de Donald Trump ont, quant à eux, ostensiblement fait tomber le masque de l'équidistance, et tentent d'imposer aux Palestiniens une paix résultant de l'application brute des rapports des forces plutôt que du droit. Dans ce contexte, les initiatives citoyennes étrangères de solidarité demeurent essentielles.

> Grégory Mauzé, ABP (Association belgo-palestinienne)

Le mouvement BDS

Le mouvement Boycott, désinvestissement, sanctions (BDS), qui vise à renforcer la pression sur İsraël jusqu'à ce qu'elle se conforme au droit international, peut se prévaloir d'une série de succès. Bien que son impact économique reste modeste, son audience a permis de faire connaître à une plus large échelle la responsabilité des institutions et entreprises qui collaborent à l'occupation. Qualifié de « menace stratégique » par le président israélien Reuven Rivlin, le mouvement fait l'objet d'une puissante contre-offensive de la propagande israélienne en vue de le délégitimer. De son aptitude à la déjouer dépendra grandement sa capacité à convaincre sociétés et gouvernements de ne pas céder à la tentation de rendre acceptable une situation qui ne l'est guère.

^{1.} Du nom des enclaves sud-africaines réservées aux populations noires du temps de l'apartheid. Lire Lefevre, Gabrielle, La bantoustanisation du territoire Palestinien, Palestine n°72, septembre 2017

^{2.} Akram Belkaïd & Olivier Pironet, La jeunesse palestinienne ne s'avoue pas vaincue, Le Monde diplomatique, février 2018



Dans l'inconscient collectif, mais sans doute aussi individuel. Jérusalem sonne comme une chanson. comme un film, un souvenir réel ou imaginaire. Dans le réel, plusieurs regards sont possibles. Nous en évoquerons trois : celui des touristes, celui des pèlerins, mais surtout celui du quotidien au cœur de la vie mais aussi des conflits et des projets politiques.

Quand le soleil s'étire sur les maisons et murailles, prêt à se coucher, il faut pouvoir admirer Jérusalem depuis une route ou une colline qui surplombe la ville. Ensuite flâner dans les petites rues à la découverte de belles maisons aux larges pierres et des saveurs de fruits et légumes du soleil, déguster un jus frais et coloré. Lors de cette visite, il est impossible de ne pas rencontrer des pèlerins.

Jérusalem. ville sainte

Des chrétiens (dont beaucoup d'orthodoxes) revivent le parcours de Jésus, portant parfois une lourde croix de bois sur les épaules, sans doute pour "mieux expier leurs péchés".

Au mur des lamentations, Kippa sur la tête, des centaines de Juifs touchent les pierres et prient. Juste au-dessus s'étale l'esplanade des mosquées. Située sur le Mont du Temple, site de l'ancien temple de Jérusalem, la mosquée Al-Aqsa est le troisième lieu saint de l'Islam. On ne peut y entrer qu'en ôtant ses chaussures et en se couvrant. Elle est richement décorée : bois sculptés, dorures, mosaïques, contribuent à sa majestuosité. Elle respire le silence et le recueillement. Les images touristiques semblent présenter un tableau idyllique, celui d'une belle cohabitation entre les habitants, quelle que soit leur nationalité ou leur religion, ou encore des images comme celle d'un étal de

magasin rempli de chapelets à proximité d'un homme proposant aux passants des petits livrets de présentation du Coran en anglais ou en français.

Jérusalem. ville maudite

A l'issue de la guerre des 6 jours, en 1967, Jérusalem-Est, essentiellement peuplée de Palestiniens qui souhaitent en faire la capitale de leur Etat, est annexée par Israël. La résolution 267 du Conseil de Sécurité de l'ONU condamne cette situation. Différentes tentatives d'Israël de faire de Jérusalem une ville « unifiée », capitale de leur Etat, connaitront le même sort. En 1995, le « Jerusalem Ambassy Act » adopté par le Congrès américain fixe Jérusalem comme capitale d'Israël... mais permet d'y déroger en raison d'intérêts de sécurité nationale. Ce que tous les présidents américains ont appliqué, jusqu'en 2017...

Aujourd'hui, les Palestiniens vivent essentiellement dans "Jérusalem-Est", le quartier palestinien.

L'Etat d'Israël a mis en place des dispositifs qui organisent la colonisation mais aussi la domination des Palestiniens. Dans les quartiers de Jérusalem-Est, on rencontre cependant des Israéliens. Mais on n'est pas dans une démarche de volonté d'une société multiculturelle.

Bien gardées et souvent flanquées de caméras

de surveillance, ces maisons sont avant tout reconnaissables parce qu'il y a toujours des drapeaux bleus et blancs « à l'étoile de David » qui y flottent. Ces maisons ont été confisquées aux habitants. Il existe de nombreux mécanismes légaux qui permettent à des familles juives de (re)prendre possession de maisons habitées, parfois depuis de très nombreuses générations par des Palestiniens.

Même si des Palestiniens habitent ces maisons de génération en génération, ils ne possèdent pas nécessairement des actes de propriété ou tout document similaire qui permettrait même aux yeux des autorités israéliennes de certifier qu'il s'agit bien de leur maison. Et si par malheur, des Israéliens disposent d'un document indiquant qu'un siècle plus tôt, par exemple, cette maison était propriété de leur famille, le recours auprès du tribunal aboutit de façon favorable à cette famille (qui le plus souvent dispose déjà d'une propriété) et les Palestiniens installés dans cette maison, peut-être depuis 2 ou 3 générations, se voient expulsés de leur logement.

Ces expropriations ne répondent pas seulement à des actions individuelles, elles s'inscrivent aussi dans une volonté de judaïsation. Ce phénomène ne se limite pas à la vieille ville de Jérusalem, il concerne tout Jérusalem-Est déjà enclavée entre des colonies.

Une autre manière de vider ces quartiers de la population palestinienne est par exemple de ne pas procurer les documents permettant le séjour à une jeune femme, provenant d'une autre ville, se mariant avec un habitant de Jérusalem. Si ce procédé, tout comme le mur ne concerne pas que Jérusalem, cela constitue cependant des éléments des violences institutionnelles vécues au quotidien par les Palestiniens de Jérusalem. Construit entre 2012 et 2016, le mur est avant tout une barrière de séparation qui symbolise bien la politique d'apartheid voulue par les autorités israéliennes.

Un Palestinien ne peut pas voyager où il veut à l'intérieur de son pays occupé. Il doit disposer des autorisations nécessaires qui indiquent les zones où il peut ou non se rendre.

En plus, son édification n'a nullement tenu compte d'éléments humains ou sociaux. Les Palestiniens qui veulent se rendre à leur travail ou qui souhaitent visiter leur famille, doivent, quand les activités et les personnes sont situées de l'autre côté du mur, disposer d'un permis de résidence1 et faire des détours afin de passer près de checkpoints...

Jérusalem... capitale(s)

Parmi les solutions au conflit israélo-palestinien est avancée la solution à deux Etats. Dans ce scénario, cela signifie la reconnaissance internationale d'Israël et de la Palestine. Chaque Etat disposerait de ses infrastructures, de ses institutions... et d'une capitale. Dans ces conditions, peut-on imaginer un véritable partage de Jérusalem... capitale des deux Etats? Dans l'état actuel des choses, alors qu'aucune solution politique ne fait à la fois l'objet d'un accord et d'une concrétisation, la déclaration du président américain Donald Trump reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël est une petite bombe.

Par cette reconnaissance, Trump mine totalement les revendications légitimes des Palestiniens de faire de Jérusalem la capitale de leur Etat. Il mine aussi tout processus de négociation dans lequel les USA pourraient jouer le rôle de médiation... Il mine aussi les accords d'Oslo.2

Mais pouvez-vous vous demander légitimement pourquoi diable alors faire de façon aussi solennelle cette proposition?

Plusieurs analystes3 mettent en avant une motivation bien éloignée de celle d'un accord israélo-palestinien, dictée par une promesse de campagne qui satisfait une partie de sa base électorale... non seulement des Juifs américains, mais aussi des chrétiens évangéliques sionistes parmi lesquels on trouve le vice-président Mike Pence.

Et comme on approche des élections de la "mi-mandat", il est impératif pour le président de disposer d'une majorité au Congrès. Les propos de Donald Trump ont entraîné de nombreuses désapprobations (parfois très modérées), non seulement de la part de certains pays arabes⁴, mais aussi auprès d'alliés européens. Ces derniers ne sont malheureusement pas en capacité de prendre le rôle de médiateurs pour lequel les USA se sont, par cette déclaration de leur président, totalement discrédités.

De plus, la faiblesse des réactions à l'encontre de cette déclaration n'a pas permis de construire un front international de solidarité avec le peuple palestinien.

La nuit tombe sur Jérusalem et ses vieux quartiers. Elle n'a jamais été aussi incertaine pour ses habitants palestiniens. ■

Paul Blanjean



- Le permis de résidence, accordé par les autorités israéliennes aux citovens palestiniens peut aussi être retiré pour différentes raisons (y compris si leur centre de vie se déplace en dehors de Jérusalem).
- 2. Les accords d'Oslo sont les résultats de discussions menées entre Palestiniens et Israéliens sous l'impulsion du président américain Bill Clinton, en 1993. La déclaration de principes prévoyait un mode de négociations pour régler le conflit et instaurer une paix durable. Ce processus sera souvent « malmené » entre autres sur la question du statut de Jérusalem.
- 3. Dont Nathalie, Janne d'Othée et Kataryna Lemanska « Donald Trump reconnaît Jérusalem comme capitale d'Israël : décryptage - in «Palestine : bulletin de l'Association belgo-palestinienne » n° 75 janvier - février 2018.
- 4. Il faut constater que du côté des pays arabes, on n'assiste pas à un levier de bouclier unanime pour différentes raisons essentiellement géostratégiques.

SOIGNER LES BLESSURES DE L'ÂME



Samah Jabr est psychiatre et écrivaine. Elle vit à Shufat en banlieue de Jérusalem et travaille en Cisjordanie. Elle est issue de la première promotion en médecine de l'université palestinienne d'Al Quds (Jérusalem), elle est l'une des vingt psychiatres à pratiquer actuellement en Cisjordanie.



Psychiatre et psychothérapeute, elle écoute, soutient, soigne les blessures de l'âme. Elle dirige un service de santé mentale en Cisjordanie, un service public financé par le ministère de la santé palestinien.

Ecrivaine, elle contribue à donner la voix aux Palestiniens et tente de faire des liens. Cela fait vingt ans qu'elle écrit et qu'elle dénonce les conditions de violence dans lesquelles vit un peuple soumis à la colonisation. Rencontrée lors de notre séjour en Palestine, elle nous raconte à quel point ces conditions de violence augmentent le nombre de maladies psychiques, l'angoisse, la dépression, jusqu'à multiplier par trois les cas de schizophrénie parmi les déplacés.

Manque de moyens

Si les attentats-suicides font régulièrement la une des journaux - quelques réactions violentes ont effectivement eu lieu et Israël en profite pour se présenter comme un Etat démocratique menacé par des terroristes, justifiant ainsi la construction de murs « de protection » -, la vie des Palestiniens est devenue une épreuve quotidienne, les maladies psychiques se développent dans l'ombre et gangrènent en silence la société. Dans ce contexte, le manque de moyens se fait cruellement sentir : une vingtaine de psychiatres doivent répondre aux besoins de deux millions de personnes, le budget est mince et le personnel insuffisant face à une demande élevée.

Samah Jabr est en effet confrontée tous les jours à l'insuffisance de la prise en charge des troubles psychiques et psychologiques de cette population palestinienne malmenée par une politique arbitraire. Il existe 14 centres médico-psychiatriques (CMP) pour toute la Cisjordanie. Ce qui est très peu par rapport à la demande qui elle, est élevée. « Le contexte de guerre larvée, la situation sociale et économique désastreuse, les violences et les humiliations quotidiennes que vivent les Palestiniens augmentent l'angoisse et ont un impact important

sur la santé mentale, explique-t-elle. Nous ne sommes que 20 psychiatres pour nous occuper de toute la Cisjordanie. Nos équipes sont renforcées par des psychologues et des travailleurs sociaux mais cela n'est pas suffisant pour répondre à toutes les demandes ».

Même à Ramallah, par exemple, où elle a travaillé pendant dix ans et qui est -en principeune ville placée sous contrôle palestinien, les incursions de l'armée israélienne ne sont pas rares et traumatisent la population. Il faut savoir que Ramallah est encerclée par des zones soumises au contrôle total d'Israël et que développer la ville pour accompagner la croissance normale de la population est devenu impossible puisque la construction des infrastructures nécessaires est interdite par Israël. Les routes d'accès à la ville peuvent également être bloquées à tout moment.

Du fait d'avoir été témoins d'événements graves tels que violences, raids visant leur maison, arrestations et décès de membres de leur famille, ces victimes développent des troubles mentaux qui se traduisent notamment par des hallucinations. A côté de cela, un groupe constitué de médecins légistes, de psychiatres et d'avocats documentent tous les cas répertoriés pour en faire admettre la reconnaissance par Israël. Fin 2017, la Cour israélienne n'avait admis qu'un seul cas.

HOMMES, FEMMES, ENFANTS: BLESSURES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES

Les violences physiques et psychologiques ont-elles le même impact? Selon Samah Jabr, les dommages psychologiques et sociaux infligés par l'occupation, les conséquences émotionnelles de la guerre, de l'insécurité sur la population ont un impact plus dévastateur sur le bien-être psychologique des hommes et des femmes et influencent le développement de l'enfant.

Dr Samah Jabr : « Les souffrances endurées par la population du fait d'une occupation qui dure depuis plusieurs décennies ont des effets excessivement négatifs. L'occupation a beaucoup contribué à accroître le nombre des troubles mentaux résultant d'un contexte d'agression permanente, de l'invasion répétée des villes de Cisjordanie et de la Bande de Gaza, et du blocus qui asphyxie les villes palestiniennes. Il en résulte de nombreux cas de troubles mentaux, en particulier chez les femmes et chez les enfants (NDLR: Voir article en pages 12-13). Le choc mental causé par la perte d'un conjoint, d'un soutien de famille ou d'un parent est dévastateur pour la santé mentale. Il a été démontré que 47,7% des veuves de Palestiniens tués souffrent de dépression sévère ou très sévère et de troubles post-traumatiques de modérés à sévères.

Paradoxalement, les troubles alimentaires sont bien plus rares en Palestine qu'en Occident et l'anorexie ne fait pas partie des symptômes du mal-être que l'on peut rencontrer en Europe. Plus menacée dans ses bases fondamentales, la vie d'une femme se concentre sur la résistance davantage que sur une image à donner. Il faut dire aussi que le code vestimentaire n'autorise pas beaucoup de fantaisie et ne met en valeur ni les os ni les rondeurs.

Les blessures des hommes sont plus manifestes, plus visibles. Les blessures des femmes sont plus psychologiques, elles se voient moins facilement et ne sont pas toujours correctement évaluées. Les femmes cachent leur état dépressif car elles doivent maintenir les structures familiales.

Le contexte politique cible principalement les hommes. Les hommes sont censés protéger la famille, ramener de l'argent mais sont souvent dans l'impossibilité de répondre à ces devoirs. Ils sont humiliés en permanence. Les hommes ne demandent pas de l'aide immédiatement et arrivent ensuite en CMP avec de graves traumas ».

Et les enfants?

La violence ambiante affecte évidemment les enfants, d'autant qu'ils ne sont en mesure de décoder ni les événements, ni les réactions de leurs parents. La consanguinité et le contexte général favorisent les cas d'autisme qui impliquent une formation des parents pour être correctement traités. Les enfants souffrent aussi quand les parents sont humiliés devant leurs yeux et ne parviennent plus à garder le rôle de rempart et de référence qui leur revient. Et l'école, d'un bon niveau en général, qui enseigne la culture à ces enfants et leur donne une ouverture au monde ne leur permet pas d'exprimer cette charge émotionnelle. Des initiatives se créent ça et là, écoles de théâtre, écoles de cirque, groupes d'expression pour dépasser les conditions de vie difficiles et tenter de les transcender.

Mais ce sont les adolescents qui sont le plus en danger parce qu'ils sont à un âge caractérisé par l'impulsivité, la recherche d'identité, l'instabilité émotionnelle et la tentation d'une confrontation avec les soldats. Leur fragilité ne fait malheureusement pas l'objet d'un diagnostic systématique.



LA PRISON COMME ARME DE DESTRUCTION MASSIVE

Sans pour autant être délinquant, il suffit qu'un Palestinien se trouve au mauvais endroit au mauvais moment pour être suspect et éventuellement coupable d'un manque d'humilité. Car ce sont les Israéliens qui créent le récit, sèment la propagande et traumatisent les Palestiniens en les traitant comme des inférieurs. La politique sioniste qui exerce son contrôle jusque dans l'intimité arrive même à menacer la solidarité palestinienne en obligeant les individus à vivre sous une menace perpétuelle et à devenir des ombres d'eux-mêmes.

Dr Samah Jabr : « 20% du peuple palestinien, soit 40% des hommes, ont vécu la prison. Les enfants peuvent être arrêtés à partir de l'âge de 12 ans! En prison, les hommes subissent souvent la torture. La torture est un traumatisme qui produit des changements profonds de la perception de soi, des autres et du monde, puisqu'elle est pratiquée par d'autres êtres humains. Et lorsqu'ils sont libérés, ces hommes ramènent toutes leurs souffrances dans le milieu familial. L'homme qui était un père, qui représentait l'autorité, la sécurité, après son séjour en prison revient, démoli psychologiquement. Il passe son temps à fumer des cigarettes devant la télé, cela engendre un changement de statut et c'est le fils ainé qui doit prendre la relève. »

Il faut savoir aussi que les enfants peuvent être - et sont - arrêtés, interrogés et détenus par l'armée israélienne s'ils sont accusés d'avoir jeté des pierres. Jugés par des tribunaux militaires, ils encourent jusqu'à vingt ans de prison. En outre, tout comme les adultes, ils peuvent être placés en détention préventive. Rarement accompagnés par un parent et ignorants de leurs droits, le risque est grand qu'ils signent de faux aveux sous la pression ou la menace. « Quand on vient chercher un enfant au milieu de la nuit pour l'arrêter, le père ne peut rien faire. En prison, les israéliens lui disent que ce sont ses amis, ses cousins qui ont donné son nom. Quand l'enfant sort de prison, l'image et l'autorité du père sont complètement détériorées, il n'a plus confiance en personne, les dommages psychiques sont considérables. »

Beaucoup de femmes pensent que mettre des enfants au monde est une forme de résistance. Mais au-delà de cela, le rôle de la femme est primordial pour le soutien de la famille, la cohésion sociale. « Les femmes maintiennent la structure familiale face à l'humiliation des pères lorsqu'ils échouent à protéger leurs enfants ou qu'ils sont absents car emprisonnés ».

► En dehors de l'infrastructure publique, il existe plusieurs ONG actives sur le terrain comme Médecins Sans Frontières (MSF), Médecins Du Monde (MDM) ou encore UK Palestine Mental Health Network. Ces ONG font un travail très important, même si leur vision "occidentale" est un peu différente.

Lors d'une courte parenthèse, Samah Jabr nous livre comme exemple sa situation personnelle: née à Jérusalem, titulaire d'un passeport jordanien et d'une carte de résidente de Jérusalem, elle n'est - comme tant d'autres - citoyenne de nulle part. L'occupation israélienne se caractérise en effet par le déni de l'existence d'un autre peuple, le refus de prendre en compte l'histoire de ce peuple, le viol du droit international, la destruction des liens familiaux en rendant impossibles les déplacements d'une ville à l'autre et le contrôle de toutes les ressources. Au sein de la population, une telle situation « temporaire » - une solution politique se faisant toujours attendre - engendre forcément précarité et fragilité.

Vexations, suspicions, dépossession

Au-delà des initiatives musclées et armées de l'occupant israélien, c'est tout un contexte vexatoire que subit quotidiennement la population autochtone. Il faut par exemple un permis pour emprunter certaines routes. Muni de ce permis, le bénéficiaire est cependant suspect, contrôlé et retardé dans ses déplacements quand il n'est pas refoulé en vertu d'un prétexte évoqué pour l'occasion, ce qui explique qu'un Palestinien peut vivre toute sa vie sans jamais rencontrer ses oncles, ses tantes ou ses cousins. Quand il n'est pas refoulé, le Palestinien peut aussi faire l'objet d'une détention administrative de façon tout à fait arbitraire, le temps d'une « vérification » qui peut, dans certains cas, prendre six mois et être reconductible pour six mois supplémentaires.

Le chômage est un dommage collatéral qui aggrave la situation des Palestiniens. Pour prendre un exemple : l'agriculture qui représentait traditionnellement plus de 35% du revenu intérieur brut n'en représente actuellement plus que 3%. Car Israël contrôle les ressources, les oliviers palestiniens se retrouvent derrière des murs, les puits sont interdits d'accès et le commerce est complètement entravé. Israël a même imposé l'obligation d'un permis pour posséder des outils agricoles. Et si les oliviers continuent à être exploités, c'est parce qu'ils demandent beaucoup moins de soins

que les vignes qu'ils ont ainsi remplacées. L'expropriation concerne 80% des terres arabes et les expropriations sont justifiées pour créer les colonies juives.

La politique générale d'Israël est d'anéantir tout espoir, poursuit-elle. « Ils nous poussent au désespoir, pour que les Palestiniens deviennent des ombres d'eux-mêmes, qu'ils perdent toute volonté de résistance, qu'ils capitulent. La capitulation conduit à la dépression collective et au désir de vengeance.

Les Palestiniens dès leur naissance sont traités comme des suspects, ils doivent en permanence prouver leur innocence. Nous sommes fouillés, interrogés, tout le temps, partout. Quand on voyage, quand on va travailler, quand on se déplace simplement. Lorsqu'on se présente à un checkpoint on n'est jamais sûr qu'on puisse passer. Des femmes enceintes se retrouvent bloquées au checkpoint, certaines accouchent sur place et des nouveau-nés y meurent. Toutes ces stratégies, ces humiliations quotidiennes, la violence généralisée, les détentions sans procès, le chômage, la fragmentation sociale ont des effets dévastateurs ».

Mais que fait la communauté internationale ?

Samah Jabr regrette le peu de réactions des instances internationales, notamment par rapport à la situation des enfants. L'OMS et l'Union européenne reçoivent les rapports annuels rédigés en concertation avec les ONG sur la santé mentale, les problèmes de santé publique, les mauvais traitements lors des interrogatoires, les arrestations des mineurs. Les autorités internationales sont au courant mais il y a un manque de volonté évident de prendre des résolutions à l'encontre d'Israël. « Il y a beaucoup de silence quand il s'agit d'Israël. Les Européens hésitent beaucoup à critiquer Israël à cause de l'Histoire et de la culpabilité de la Shoah. Sans oublier qu'Israël ne se laisse pas critiquer sans en faire payer le prix à ceux qui s'y osent. Israël a commis beaucoup de crimes mais pas une seule fois il n'a payé, il viole les droits de l'homme, les résolutions internationales, comme si les droits de l'homme ne s'appliquaient pas aux Palestiniens!»

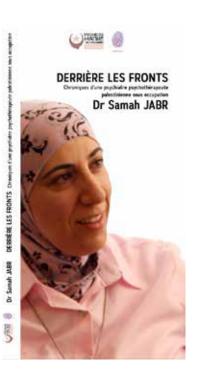
Malgré tout, chacun trouve de l'aide dans son entourage quand il en a besoin. Cet esprit de solidarité se manifeste plus visiblement au sein des familles et dans les villages et pallie l'absence de toute sécurité sociale. La société palestinienne résiste du mieux qu'elle peut et Samah Jabr veut en témoigner. Partout où elle peut faire entendre sa voix, elle dénonce, elle commente, elle explique.

« Les Palestiniens ont l'espoir qu'il y aura une justice à un moment. Ils pensent qu'ils doivent rester en Palestine car c'est leur devoir mais aussi leur droit que de continuer à y vivre. Ils essaient de garder leur volonté. Mais en Palestine, il est plus facile de vivre sans volonté, cela représente moins de risques. Les tortures et les emprisonnements empêchent le changement. Les attaques répétées contre les biens et les personnes perpétrées par les militaires et les colons, la confiscation des terres, le morcellement du territoire palestinien anéantissent petit à petit les volontés. Mais cet état psychologique est aussi sous l'influence collective des politiques palestinienne et internationale qui peuvent les pousser à abandonner. Dans la presse, on parle beaucoup des actes de résistance armés qui dans la plupart des cas sont mortels, mais la plupart des Palestiniens veulent participer à des actes non violents, des actions collectives témoignant d'un engagement moral et éthique. »

« Les valeurs donnent du courage et la joie de faire », conclut-elle. Elle se réjouit du soutien du groupe turc Human Rights Watch, comité indépendant de défense des droits de l'homme, et de celui du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des PMA (pays moins avancés) qui inclut la Palestine dans les 48 pays concernés par son protocole. Et, puisque les problèmes de santé mentale sont sa priorité, elle coopère avec l'université de Washington pour observer les spécificités qu'elle observe dans son quotidien afin de les documenter et de mieux les traiter. Elle attend des associations (telles que le MOC) qu'elles témoignent, documentent, informent la communauté internationale de l'ampleur des conséquences de l'occupation. Car si les mauvais traitements ne cessent pas, les efforts thérapeutiques sont dénués de sens. « Notre travail n'est pas d'apprendre aux Palestiniens à accepter l'occupation! Il faut que les droits fondamentaux soient restaurés en Pales $tine. \gg \blacksquare$

> Propos recueillis par Frédérique Mies et Elisabeth Beague

1. Le Dr Samah Jabr est l'auteure du livre Derrière les fronts - Chroniques d'une psychiatre psychothérapeute palestinienne sous occupation, paru aux Editions Premiers matins de novembre, 172 p.



F E M M E S

UNE DISCRIMINATION À MULTIPLES VISAGES

Derrière le colonialisme et les discriminations racistes instaurées par l'Etat d'Israël se trouvent une autre oppression et une autre violence venant de la société palestinienne ellemême à l'encontre des femmes. Ces deux dynamiques s'entretiennent pour créer une situation complexe qui traumatise psychologiquement les femmes.



Vivre en vase clos sous un régime militaire décuple les difficultés au sein des couples et des familles, surtout quand les pères de famille sont sans emploi. La société palestinienne est une société patriarcale. Beaucoup de femmes ne connaissent pas leurs droits, et on peut estimer que le nombre de femmes vivant dans un climat de violence (tous types de violence confondus : psychologique, physique, domestique, étatique) s'élève jusqu'à 90 %. Si le nombre de suicides est plus important chez les hommes, les femmes représentent la triste majorité de personnes victimes de dépression, qui est devenue une maladie chronique.

Traditions patriarcales

Le destin national est certes une priorité, et les femmes souffrent tout autant que les hommes de l'occupation israélienne. Gardiennes du foyer, elles ressentent cependant davantage la pression psychologique qu'exerce la nécessaire protection des enfants, la crainte des raids nocturnes, l'angoisse d'une démolition possible de la maison familiale. Or la société palestinienne est une société patriarcale, et beaucoup de femmes ne connaissent pas leurs

droits. A cela s'ajoute encore le poids du religieux et des groupes islamiques. Le Parti de la Liberté, très ancré dans le fondamentalisme, reste puissant. Malgré les progrès, il reste difficile pour une Palestinienne de se marier sans le consentement du père et, comme le mariage laïc n'existe pas, elle ne peut sûrement pas épouser l'homme de son choix si celui-ci est d'une autre religion. Traditionnellement, le mariage reste d'ailleurs un accord entre deux familles plus ou moins proches. Et la consanguinité est encore un des maux qui affectent la société palestinienne. Et puis, il y a encore le chômage et la dépendance financière des femmes aux hommes. Les femmes sont en effet plus touchées par le chômage malgré un niveau d'études supérieur. Seules 19,1% des femmes ont un emploi déclaré tandis que 25% des femmes travaillent dans le secteur informel. Elles représentent pourtant plus de 70% des étudiants dans les universités.

Cette situation paradoxale est notamment une conséquence de l'occupation israélienne : les femmes qui, dans les pays moins développés, sont généralement employées dans les secteurs de l'agriculture et de la manufacture, trouvent moins de travail car Israël distribue largement

ses produits de consommation dans les Territoires palestiniens et, par conséquence, ces secteurs de l'économie palestinienne sont atrophiés. Comme à peu près partout, la femme assume la majeure partie du travail domestique qui n'est ni considéré ni payé et, si elles exercent un emploi rémunéré, elles ne peuvent en général pas gérer leur revenu. Ce qui, il faut l'avouer, ne change pas grand-chose : si elles peuvent en décider, les femmes consacrent l'argent gagné à leur famille. Alors, en cas de divorce, elles se retrouvent tout à fait démunies car même un recours devant un tribunal ne leur permet d'espérer que de quoi survivre pendant trois mois.

Lois sexistes

Le viol reste un sujet tabou. Taire le nom d'un violeur n'est pas une question de lâcheté mais une mesure de protection pour la victime car elle risque d'être assassinée si elle est soupçonnée d'avoir « enfreint l'honneur de la famille ». Car le fait d'avoir été victime de violences sexuelles est en lui-même un affront pour toute la famille. Il faut préciser que, dans une société aussi confinée, notamment parce que les déplacements des Palestiniens sont entravés par Israël, 80% des viols sont commis par un membre de la famille proche. C'est donc la loi du silence qui prévaut dans la grande majorité des cas, ce qui conduit à une situation de quasi-impunité pour les auteurs de violence.

Le système judiciaire palestinien cherche lui aussi à éviter le scandale public. En cas de viol dénoncé, le coupable peut ne pas être condamné s'il épouse sa victime et reste marié pendant au moins trois ans (article 308 de la loi pénale de 1960). Cet article de loi a été aboli en Jordanie mais est toujours maintenu en Palestine.

Notons qu'il existe plusieurs sortes de tribunaux, que certains sont chrétiens et que d'autres appliquent la charia. En matière d'héritage, la situation n'est guère meilleure pour les femmes. Théoriquement, il leur est permis d'hériter mais la revendication d'une femme dans ce sens est en général considérée comme honteuse. Quelques chiffres sont parlants : seules 12% des femmes héritent et 4% de ces 12% héritent sans déclencher une vindicte familiale. Il faut dire aussi que la loi autorise les crimes d'honneur et que certains crimes déclarés comme tels ne sont en réalité commis que pour des raisons d'héritage. La peine encourue est en général de six mois pour un homme et de douze mois pour une femme. Une discrimination de plus.

Sur base de statistiques dressées en 2017, WCLAC (Women's Centre for Legal Aid & Counselling) constate l'impact de la violence

de l'occupation sur la violence intrafamiliale et, même s'il ne peut pas l'empêcher, son statut permet de la dénoncer et de la documenter. Le centre estime cependant que l'occupation israélienne dépend d'une décision politique susceptible de dégager des effets rapides tandis que les dégâts causés par le patriarcat demanderont beaucoup de temps pour être atténués et, à terme, réparés car il s'agit de pratiques profondément enracinées dans la culture.

Elisabeth Beague

DES ASSOCIATIONS POUR ACCOMPAGNER ET DÉFENDRE LE DROIT DES FEMMES

A Jérusalem, l'association Wadi El Helwe encourage les femmes à s'affirmer et à développer leur potentiel, à ne pas se laisser dicter leurs choix, à ne pas accepter le rôle de victimes, elle les aide à être plus solides. Et les hommes ne sont pas oubliés. S'ils sont invités à des rencontres, ce n'est bien sûr pas en tant qu'adversaires mais, au contraire, parce qu'eux aussi ont besoin d'être informés sur les droits des femmes qu'ils méconnaissent la plupart du temps. Dans un climat de violence perpétuelle, ces contacts sont conçus pour être apaisants et diminuer les tensions quotidiennes.

Pour les plus jeunes, l'association oeuvre en favorisant les rencontres entre filles et garçons afin qu'ils se connaissent et puissent s'apprécier comme personnes sans poser comme préalable la catégorisation « sexe », pour qu'ils prennent confiance en eux et osent affirmer leur personnalité. Elle organise de nombreuses activités en veillant à ce que celles-ci restent « acceptables » au sein d'une société où la religion (l'Islam) garde une place importante. L'association procède étape par étape pour changer les mentalités sans heurter de front les résistances car dans les partis politiques, les associations de femmes sont perçues comme défiant leur pouvoir.

Quelques jours plus tard, à Ramallah, le WCLAC nous a ouvert ses portes pour nous expliquer l'aide que cet organisme apporte aux femmes en matière sociale, légale et juridique. Le centre aide notamment les femmes à ester devant un tribunal.

Ses services juridiques examinent les traités signés par l'Autorité Palestinienne et exercent un lobby pour influencer la législation. La Palestine a en effet ratifié en 2006 une convention contre les violences faites aux femmes, convention qui s'ajoute à d'autres relatives aux droits des handicapés, aux droits économiques et culturels, à la protection des malades du sida, à l'interdiction de toute discrimination raciale... Cette convention existe donc mais est loin d'être respectée.

Le centre s'est consacré également à défendre le droit à la pension alimentaire et améliorer le « droit du travail ». Certaines avancées sont significatives : les femmes qui travaillent ont en effet obtenu un congé de maternité de 11 semaines.

Pour étendre sa couverture, le centre a créé de petites unités plus proches des communautés qui continuent le travail de façon autonome et pallient les restrictions de mouvements imposés par l'occupation.

LE TRAVAIL CADENASSÉ PAR L'OCCUPATION

En Palestine, les conditions de travail sont difficiles et les droits sociaux (droit du travail et sécurité sociale) sont bien souvent théoriques. En réalité, ils sont très différents selon l'administration qui contrôle le territoire où l'on travaille. Pour les travailleurs et les syndicalistes palestiniens, la priorité reste le combat contre l'occupation israélienne.



En fonction de leur situation, on peut distinguer quatre catégories de travailleurs palestiniens : ceux qui travaillent dans les territoires de Cisjordanie sous contrôle partiel de l'Autorité palestinienne ; ceux qui travaillent dans la Bande de Gaza (administrée dans les faits par le Hamas) ; ceux qui travaillent dans les colonies israéliennes au sein des territoires palestiniens occupés par Israël ; enfin, ceux qui travaillent en Israël.

En Cisjordanie : des droits sociaux en timide progrès dans une économie étouffée

En 1967, l'armée israélienne envahit les territoires palestiniens (Cisjordanie et Gaza), qui furent placés sous occupation militaire. S'en suivit une période de répression de l'activité syndicale par l'occupant israélien.

Dans les années 1980, refusant cette situation d'occupation, la population palestinienne se souleva (ce fut la première intifada).

Pour mettre fin à cette situation de conflit, l'Etat israélien se résigna à accepter des pourparlers de paix avec l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine, réunissant les différents mouvements politiques palestiniens combattant pour l'indépendance de la Palestine). Ces pourparlers aboutirent en 1993 aux Accords d'Oslo, qui créèrent un embryon, avec une souveraineté limitée, d'un futur Etat palestinien indépendant, l'« Autorité palestinienne » (A.P.), administrant partiellement une partie des territoires palestiniens occupés. Yasser Arafat devint le 1er Président de l'A.P. Les Accords d'Oslo prévoyaient à terme la création d'un véritable Etat palestinien entièrement souverain sur l'ensemble du territoire de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie. Ces accords ne furent pas respectés par Israël, qui occupe toujours aujourd'hui 60% de la Cisjordanie, et place sous blocus quasi permanent la Bande de Gaza.

Dans les territoires nouvellement et partiellement administrés par l'A.P., quasiment tout était à construire en matière de droits sociaux des travailleurs (droit du travail et sécurité sociale). Il n'existait à proprement parler aucune législation sociale palestinienne. Un premier code du travail palestinien fut créé en 2000, pour succéder à un enchevêtrement de lois ancestrales ottomanes, britanniques, jordaniennes, et israéliennes. Parallèlement, le mouvement syndical palestinien commença à se réorganiser et à se redéployer.

Ce processus fut interrompu par la reprise ouverte du conflit israélo-palestinien au début des années 2000. Puis par la crise politique palestinienne de 2008 avec le différend entre les deux principaux partis palestiniens, le Fatah et le Hamas. Depuis lors, la Bande de Gaza est administrée dans les faits par le Hamas, tandis que les territoires partiellement autonomes de Cisjordanie restent sous administration de l'A.P., dominée par le Fatah (voir carte p. 2). Dans les territoires de Cisjordanie partiellement administrés par l'A.P., les droits sociaux des travailleurs ont connu ces dernières années de réels progrès, encore timides cependant. Tout d'abord grâce au fait qu'il existe un réel mouvement syndical palestinien, qui fait pression et négocie avec l'A.P. et les employeurs palestiniens afin d'améliorer la législation sociale palestinienne, ainsi que les conditions de travail et de salaire dans les entreprises. Les syndicats palestiniens se coalisent parfois avec d'autres organisations de la société civile sur des thématiques bien spécifiques (par exemple avec les organisations de femmes pour appuyer des revendications qui concernent plus particulièrement les travailleuses).

Cela est dû au fait que l'A.P. marque ces dernières années une certaine ouverture quant aux droits sociaux des travailleurs et à leurs conditions de travail.

Depuis le début des années 2010, une série d'avancées ont ainsi été acquises pour les travailleurs : la limitation du temps de travail à 47h/semaine, l'instauration d'une salaire minimum fixé à 1.500 shekels¹ par mois (jugé cependant encore insuffisant par les syndicats), l'égalité de rémunération entre hommes et femmes (voir encadré), ou encore l'augmentation du congé de maternité de 6 à 10 semaines. Parallèlement, le Ministère palestinien du travail a déployé des inspecteurs du travail, correctement formés, pour veiller à la bonne application des règles en matière de santé-sécurité dans les entreprises.

Enfin, un embryon de système obligatoire et intégré de sécurité sociale, financé comme en Belgique par les cotisations sociales des travailleurs et des employeurs, sera mis en place dans les entreprises au 1er janvier 2019, avec trois branches:

- Pension et assurance chômage,
- Accidents de travail,
- Congé de maternité.

La portée de ces progrès dans les droits des travailleurs, et l'amélioration de la situation des travailleurs, doivent cependant être relativisés. Tout d'abord parce que les employeurs palestiniens ne respectent pas toujours les droits des travailleurs. Cette situation n'est pas spécifique à la Palestine : en Belgique aussi, les employeurs ne respectent pas toujours la législation sociale. Mais on estime qu'à l'heure actuelle, seul un travailleur palestinien sur cinq voit ses droits respectés.

Ensuite parce que la législation palestinienne, même si elle permet le droit de grève², ne prévoit pas actuellement des droits syndicaux forts et étendus tels que nous les connaissons en Belgique, comme la protection des délégués syndicaux contre le licenciement, ou la garantie pour ceux-ci de pouvoir réaliser le travail syndical sur le lieu de travail et pendant le temps de travail.

Mais ne nous y trompons pas : le principal obstacle à l'amélioration des conditions des travailleurs des territoires de Cisjordanie sous contrôle partiel palestinien reste l'occupation de la plus grande partie de la Cisjordanie (60%) par Israël. Les conditions de vie et de travail de ces travailleurs ne pourront en effet sensiblement s'améliorer que dans le cadre d'une économie palestinienne prospère. Mais l'occupation israélienne empêche cette prospérité et étouffe l'économie de la zone sous contrôle partiel palestinien. La partie de la Cisjordanie toujours occupée par Israël contient en effet les meilleures terres exploitables, ainsi que la plupart des ressources naturelles les plus rentables (pierre, minéraux de la Mer Morte...) ou nécessaires au fonctionnement de l'économie (l'écrasante majorité des sources d'eau de Cisjordanie est sous contrôle israélien). Israël exploite ces richesses à son profit, et en prive l'économie palestinienne. Par ailleurs, Israël restreint les entrées et sorties des personnes, des biens, des matériaux, de l'eau, de l'électricité... entre la Cisjordanie sous contrôle partiel palestinien et l'extérieur, ainsi qu'entre les différentes zones sous contrôle partiel palestinien (qui ne forment pas une zone continue), étouffant ainsi le développement économique. Pour les travailleurs et les syndicalistes palestiniens,

A TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL! EN PALESTINE AUSSI

En Belgique, on a fêté récemment les 50 ans de la grève des ouvrières de la FN-Herstal, usine d'armement de la région liégeoise, qui, en 1966, ont revendiqué d'être payées au même salaire que leurs collègues masculins. Suite à cela, en 1975, il est devenu en Belgique illégal de payer une femme à un salaire inférieur qu'un homme pour un même travail. <u>En</u> Angleterre, un combat similaire, immortalisé par le film « We want sex equality », fut mené en 1968 par les ouvrières de l'entreprise Ford de Dagenham. En Palestine aussi, les organisations de femmes et les syndicats ont obtenu récemment que soit inscrite dans la législation palestinienne la règle « à travail égal, salaire égal ».

Colonisation israélienne: la complicité des multinationales de l'automobile

L'occupant israélien n'est pas le seul à profiter du pillage des territoires palestiniens. Certaines multinationales s'associent en effet au colonisateur israélien pour tirer elles aussi profit de l'exploitation des territoires et des travailleurs palestiniens, se rendant ainsi complice de la colonisation. Dans la colonie de Mishor Adumim, de nombreuses multinationales bien connues de l'industrie automobile possèdent ainsi des unités d'assemblage: Nissan, Renault Pro+, Iveco, Hino, Scania, Isuzu, Chevrolet, Fiat, ou encore Yokohama. la priorité reste d'ailleurs le combat contre l'occupation israélienne.

A Gaza : une économie exsangue et des droits des travailleurs qui passent au second plan

Dans la Bande de Gaza, administrée par le Hamas, la situation économique est bien plus difficile encore que dans les territoires de Cisjordanie sous contrôle partiel de l'A.P. Le blocus israélien quasiment permanent, ainsi que les incursions et les bombardements de l'armée israélienne, ont rendu l'économie exsangue. Dans ce contexte, le Hamas est davantage préoccupé de préserver les entreprises afin d'assurer un maximum de rentrées fiscales permettant de financer l'administration de la zone, que par les droits des travailleurs et leurs conditions de travail, qui passent au second plan.

Dans les colonies : zones de non-droit

Près de 60% de la Cisjordanie est toujours occupée par Israël. Dans cette zone, des citoyens israéliens, les « colons », s'accaparent des terres, les colonisent, en expulsant les propriétaires palestiniens. Les colons s'y installent, de manière tout à fait illégale, fondant des villages, voire de véritables villes. C'est ce qu'on appelle les « colonies ». A tel point qu'il y a aujourd'hui pour l'ensemble de la Cisjordanie près de 600.000 colons israéliens pour 3 millions de Palestiniens.

Les colons ne colonisent pas la terre uniquement pour y habiter, mais aussi pour en exploiter les richesses et les ressources, à leur seul profit : carrières de pierre, exportation des

minéraux et sels de la Mer Morte, culture de légumes, palmeraies de dattiers, zones industrielles...

Cependant, pour exploiter ces richesses et ressources, les colons israéliens ont parfois besoin d'embaucher de la main-d'œuvre palestinienne, issue de Cisjordanie occupée ou non. Les Palestiniens de Cisjordanie ne souhaitent évidemment pas travailler dans les colonies, mais avec un taux de chômage de 26% en Palestine à cause d'une économie étouffée par l'occupation israélienne, ils n'ont parfois pas le

Théoriquement, les Palestiniens travaillant dans les colonies israéliennes bénéficient du code du travail israélien, relativement protecteur et plus avancé en la matière que le code du travail palestinien. Dans la pratique, il s'agit le plus souvent de zones de non-droit pour les travailleurs palestiniens. Ils ne bénéficient pas du salaire minimum ou du congé de maternité, les conditions de sécurité sont parfois déplorables, et Israël n'y envoie pas d'inspecteurs

Et difficile pour les travailleurs palestiniens des colonies de s'organiser pour revendiquer leurs droits ou de mener par exemple une grève ou une autre action. Il s'agit en effet de zones militaires israéliennes, et ils pourraient être abattus par les forces de sécurité si cellesci estiment qu'ils représentent un danger pour la sécurité des colons.

En Israël : travailleurs de seconde zone et vexations

De nombreux Palestiniens de Cisjordanie travaillent en Israël, poussés par le chômage et par les conditions salariales plus avantageuses en Israël: le salaire minimum est de 5.000 shekels par mois en Israël, contre 1.500 shekels en Cisjordanie sous contrôle partiel palestinien. Les travailleurs palestiniens en Israël sont cependant souvent confinés dans les emplois les moins bien rémunérés, les plus pénibles, voire les plus dangereux, entre autres dans la construction, le nettoyage, l'agriculture, ou dans les zones industrielles.

Cela est aussi lié aux conditions d'obtention et de conservation du permis de travail. Un travailleur palestinien doit payer entre 4.000 et 6.000 shekels pour obtenir un permis de travail en Israël. Il a alors 5 jours pour trouver un employeur en Israël. Si au bout des 5 jours, il n'a pas trouvé d'employeur, son permis est expiré, et il doit attendre 3 mois pour demander un nouveau permis. Par ailleurs, un travailleur palestinien qui perd son emploi en Israël perd également son permis de travail s'il





n'a pas retrouvé de nouvel employeur au bout de 21 jours.

On comprend que dans ces conditions, un travailleur palestinien soit prêt à accepter n'importe quel travail à n'importe quelles conditions afin de conserver son permis de travail. Les droits des travailleurs palestiniens ne sont par ailleurs pas toujours respectés, et si cela ne leur est pas impossible, il leur est souvent beaucoup plus difficile que pour un travailleur israélien de faire valoir leurs droits devant les juridictions du travail israéliennes, par exemple en cas d'arriérés de salaires, d'indemnités de rupture non payées...

Surtout, les travailleurs palestiniens doivent souvent subir des vexations et humiliations quotidiennes aux points de passage entre la Cisjordanie et Israël (voir encadré).

Conclusions

Lorsque la Palestine sera un jour libre et indépendante, ce en quoi nous croyons, on peut se demander pour quel modèle le jeune Etat palestinien optera: un modèle plutôt progressiste, de gauche, axé sur le progrès social, ou un modèle plutôt néolibéral ? La réalité de l'occupation israélienne ne doit en effet pas totalement occulter le fait qu'il existe au sein de la société palestinienne des courants progressistes, mais aussi des courants plus conservateurs. La vigueur du mouvement social en Palestine (organisations syndicales, mais aussi organisations de femmes...), une certaine ouverture et sensibilité de l'Autorité palestinienne et d'une partie du monde politique palestinien aux droits des travailleurs, ainsi que les récents progrès en matière de droit du travail et de sécurité sociale, peuvent nous laisser entrevoir une Palestine plutôt progressiste.

Cela est également intéressant au niveau des rapports de force internationaux. A l'heure où de nombreux Etats, dont la Belgique, optent pour la régression sociale, pour le détricotage des droits sociaux, il est réjouissant de voir que la Palestine opte actuellement au contraire pour le progrès social, pour une extension de ces droits sociaux.

Mais l'enjeu n°1 à court terme reste le combat contre l'occupation israélienne. En effet, tel que le décrit l'article, et tel que nous l'ont affirmé tous les acteurs du mouvement social palestinien que nous avons pu rencontrer, la situation des travailleurs palestiniens (qu'ils travaillent à Gaza, en Cisjordanie sous contrôle partiel de l'Autorité palestinienne, dans les colonies, ou en Israël) ne pourra substantiellement s'améliorer qu'avec la fin de l'occupation israélienne et la libération totale la Palestine.

Michel Dorchies et Benoît Brabant, CSC

- 1. Plus ou moins 345 euros (1 shekel = plus ou moins 0,23 euros).
- 2. En général, en cas de grève, les travailleurs ne reçoivent cependant pas d'indemnité de grève de leur syndicat en remplacement du salaire, les syndicats palestiniens n'ayant actuellement pas les moyens financiers pour alimenter des caisses de grève comme nous le connaissons en Belgique, même s'ils réfléchissent actuellement aux moyens de mettre un tel système en place.

HUMILIATIONS QUOTIDIENNES AU POINT DE PASSAGE DE **QALQILYA**

Des milliers de travailleurs palestiniens passent tous les jours le point de passage de Qalqilya entre la Cisjordanie et Israël pour travailler dans les zones industrielles de Tel Aviv, situées à une dizaine de kilomètres de là, souvent dès 6h du matin. Le point de passage est ouvert de 4h à 6h, mais comme les travailleurs passent les contrôles de sécurité au comptegouttes, ils mettent souvent 2h pour passer et beaucoup arrivent dès 3h du matin pour être sûrs d'arriver à l'heure au travail. Surtout, ils y subissent quotidiennement interrogatoires et autres vexations. Et si le détecteur d'armes et d'explosifs sonne, ils sont fouillés et déshabillés, y compris les femmes. Las de ces humiliations, de nombreux travailleurs palestiniens finissent par renoncer à travailler en Israël, malgré les conditions salariales souvent plus avantageuses.

R

LA PEUR COMME MODE DE VIE

Des militants et des travailleurs du MOC et de ses organisations constitutives sont partis en Palestine en octobre 2017 et y ont rencontré de nombreux acteurs de la société civile palestinienne. Si nous avons surtout analysé la situation du conflit du côté de la Palestine, rappelons que certains Israéliens sont aussi victimes d'un régime autoritaire et militariste. C'est pourquoi, lorsque dans le texte nous ferons référence aux Israéliens, ce sont les colons, l'armée et le gouvernement qui

sont visés.

L'occupation israélienne s'exprime notamment par les violences, tant psychologiques que physiques, subies par les Palestiniens (voir article pages 8 à 11). Nous avons reçu des témoignages à peine croyables. Ainsi, beaucoup de Palestiniens vivent dans la peur permanente de se faire confisquer leur maison ou d'être arrêtés par l'armée israélienne. Cela accentue les risques psychosociaux : angoisses, dépression, schizophrénie, suicides, En prison, les prisonniers palestiniens sont souvent torturés.

Les violences sont également symboliques. Ainsi, le mur long de plusieurs centaines de kilomètres encercle peu à peu la Cisjordanie. De nombreux moyens et dispositifs législatifs sont déployés par les Israéliens pour s'accaparer l'ensemble du territoire palestinien et priver la population de ses ressources agricoles. Ces dispositifs sont subtils. On parle d'ailleurs d'une guerre de basse intensité! De plus, des points de contrôle surveillent les allées et venues des Palestiniens de part et d'autre du mur. Ils doivent faire la file des heures durant pour aller travailler en Israël et passer les checkpoints. Devant ces files humiliantes, une militante de la CSC s'est exclamée que cela lui faisait penser à la seconde guerre mondiale, en particulier aux récits que son père racontait sur les camps de travail : on n'y accédait à son poste qu'après une longue attente dans une file interminable, encadrée de gardes menaçants.

Les colonies israéliennes sont systématiquement construites en hauteur, au-dessus des collines afin d'asseoir leur pouvoir et leur domination sur les communautés palestiniennes. Les Israéliens s'accaparent également l'eau au pied des collines puis la rejette, trop souvent polluée. Dès lors, des agriculteurs ne peuvent plus vendre sur les marchés leurs récoltes polluées et perdent leur unique source de revenus. Certaines rues et certaines zones sont interdites aux Palestiniens, comme en régime d'apartheid. Ainsi, les Palestiniens deviennent des réfugiés dans leur propre pays. C'est une violence symbolique inouïe.

De nombreuses arrestations

Israël viole quotidiennement la convention internationale des droits de l'enfant par l'arrestation régulière de jeunes enfants. En effet, quand ces jeunes sont confrontés à l'armée israélienne, ils réagissent parfois émotionnellement en lançant des pierres. Ils sont alors souvent arrêtés et mis en prison, sans considération pour leur jeune âge ; ils en ressortent traumatisés par les traitements souvent inhumains qu'ils y subissent, comme la torture pour obtenir des aveux afin de pouvoir les condamner à de lourdes peines. Des jeunes voyagent avec des associations en Occident pour sensibiliser la communauté internationale au conflit. Mais à leur retour, certains sont arrêtés et passent plusieurs mois en prison, avec toutes les conséquences que cela engendre. Les arrestations sont souvent arbitraires, l'objectif étant d'intimider les Palestiniens afin de les dominer davantage.

Et les rapports Nord-Sud dans tout ça?

Il y a de nombreuses colonies agricoles israéliennes en Palestine. Le mur est cyniquement implanté de manière à séparer les Palestiniens de leurs terres agricoles. Les colonies israéliennes s'accaparent ainsi l'eau et les meilleures terres afin de développer des monocultures intensives destinées à l'exportation vers l'Occident, au détriment des cultures vivrières locales. Les Palestiniens sont alors contraints de vivre sur des terres arides, sans eau, sous des chaleurs pouvant aller jusqu'à 50 degrés.

Si dans de nombreux pays en voie de développement le néocolonialisme est responsable des conditions de vie désastreuses des peuples du Sud, en Palestine, c'est la colonisation pure et dure soutenue par le gouvernement israélien qui est son moyen principal d'oppression du peuple palestinien et d'accaparement de ses ressources. De plus, un mur n'est pas nécessaire pour commettre de tels accaparements. De nombreux pays en voie de développement su"IF YOU HAVE COME HERE TO HELP ME, YOU ARE WASTING YOUR LAMES BELL IN AOU HUAF COME BECAUSE YOUR LIBERATION IS BOUND UP WE'DE STINE, THEN M. CDESEL, EADACH, LABORA

bissent aussi ces réalités. On peut donc penser que dans l'hypothèse où le mur serait détruit, la situation des Palestiniens ne s'améliorerait, malheureusement pas, du jour au lendemain. C'est dans ce contexte que le peuple palestinien mène sa résistance et nous invite à la rejoindre! Car cette résistance peut être aussi la nôtre, dans la mesure où elle est le reflet d'un combat commun contre un système dominant qui s'accapare les richesses du monde au profit de quelques-uns. Ainsi, un tag sur le nouveau « mur de la honte » nous le rappelle de la façon la plus explicite : « If you have come here to help me, then you are wasting your time. But if you have come because your liberation is bounded up with mine, then let us work together: si tu es venu ici pour m'aider, alors tu perds ton temps. Mais si tu es venu ici parce que ta libération est liée à la mienne, alors travaillons ensemble ».

Les Palestiniens résistent de différentes manières

• Des caméras comme armes de vie et de résistance.

A Hébron, depuis que la ville a été divisée en deux parties en 1997, la rue des Martyrs n'est plus accessible aux Palestiniens, sauf aux quelques familles qui y résident. Ce sont les seules à détenir un laisser-passer. Ces dernières vivent encerclées de colons israéliens. La rue des Martyrs est désormais un No Man's Land dans la mesure où les droits humains y sont bafoués régulièrement. Le quotidien de ces familles est extrêmement difficile et les agressions nombreuses, allant parfois jusqu'à l'assassinat. Un de leurs seuls moyens actuels de se protéger et de résister est de documenter les violations des droits humains grâce aux caméras fournies par une ONG internationale. C'est aussi un bon moyen pour parler au monde extérieur de ce qui s'y passe. Sans ces caméras, le nombre de morts serait sans doute encore plus élevé.

• L'éducation permanente, un moyen permanent d'une lutte quotidienne.

De nombreuses associations palestiniennes travaillent avec les jeunes dans les camps de réfugiés - certains jeunes sont allés en prison et ont subi de fortes violences physiques et psychologiques de la part de l'armée israélienne - autour de projets créatifs afin de revaloriser leur estime d'eux-mêmes, mais aussi de les rendre acteurs de la lutte contre l'oppression

israélienne. Le théâtre-action, le théâtre de marionnettes, le cirque, l'art permettent l'expression des jeunes autour de leur vécu, de leurs réalités. C'est un moyen d'évacuer les pressions psychologiques véhiculées par la peur, la perte de repères et d'identité, qui sont pour certains les conséquences d'un séjour en prison. En outre, l'éducation permanente peut amener les réflexions autour de l'égalité hommesfemmes et on voit désormais apparaître des femmes masquées sur scène. Pourquoi le masque? Parce qu'il est encore culturellement difficile à des femmes de paraître sur scène. Dès lors, le port d'un masque les libère d'une contrainte culturelle et libère aussi leur parole.

Ces activités artistiques sont encore un moyen de déconstruire avec les autres citoyens palestiniens les causes et conséquences d'un conflit vieux de 70 ans! C'est pourquoi, après chaque représentation, un échange/débat est nécessaire. C'est aussi l'occasion pour les jeunes de voyager à l'extérieur du pays et de sensibiliser la communauté internationale aux enjeux sociopolitiques du conflit. Et de rappeler notamment que le conflit israélo-palestinien, est avant tout un conflit politique; et d'éviter le piège d'une explication simpliste d'une guerre de religions. Il s'agit de la colonisation d'un peuple sur un autre avec la complicité honteuse de la communauté internationale!

Les marges de manœuvre des Palestiniens semblent faibles pour mettre fin à l'occupation israélienne. C'est pourquoi ils en appellent à la communauté internationale pour faire bouger les lignes du conflit et entretenir l'espoir de la fin de l'occupation!

Les Palestiniens rencontrés lors de notre mission racontent encore - et c'est leur sagesse - que leur plus grand moyen de résistance c'est d'être là, c'est de continuer à vivre malgré l'occupation, les violences et les difficultés engendrées par le conflit. C'est leur cri quotidien, ils rappellent aux Israéliens et à la communauté internationale qu'ils continuent d'exister! ■

Marie Dufaux

"Si vous êtes venus ici pour

m'aider, vous perdez votre

OMMalle

Politique

La victoire de la politique du fait accompli



Les trois vies de Jérusalem

Politique



Soigner les blessures de l'âme

Entretien





Dans les territoires occupés, la réalité coloniale consacre sur le long terme la logique d'apartheid, qui rend plus improbable que jamais toute perspective de paix fondée sur la justice.



Dans l'inconscient collectif, mais sans doute aussi individuel, Jérusalem sonne comme une chanson, comme un film, un souvenir réel ou imaginaire. Dans le réel, plusieurs regards sont possibles. Nous en évoquerons trois : celui des touristes, celui des pèlerins, mais surtout celui du quotidien au cœur de la vie mais aussi des conflits et des projets politiques.



Samah Jabr est psychiatre et écrivaine. Elle vit à Shufat en banlieue de Jérusalem et travaille en Cisjordanie. Elle est issue de la première promotion en médecine de l'université palestinienne d'Al Quds (Jérusalem), elle est l'une des vingt psychiatres à pratiquer actuellement en Cisjordanie.

Femmes

Une discrimination à multiples visages



Le travail cadenassé par l'occupation

Protection sociale



Résistance

La peur comme mode de vie





Des militants et des travailleurs du MOC sont partis en Palestine en octobre 2017 et y ont rencontré de nombreux acteurs de la société civile palestinienne. Si nous avons surtout analysé la situation du conflit du côté de la Palestine, rappelons que certains Israéliens sont aussi victimes d'un régime autoritaire et militariste.



Derrière le colonialisme et les discriminations racistes instaurées par l'Etat d'Israël se trouvent une autre oppression et une autre violence venant de la société palestinienne elle-même à l'encontre des femmes. Ces deux dynamiques s'entretiennent pour créer une situation complexe qui traumatise psychologiquement les femmes.

En Palestine, les conditions de travail sont difficiles et les droits sociaux (droit du travail et sécurité sociale) sont bien souvent théoriques. En réalité, ils sont très différents selon l'administration qui contrôle le territoire où l'on travaille. Pour les travailleurs et les syndicalistes palestiniens, la priorité reste le combat contre l'occupation israélienne.









Contraste

NOIR, JAUNE,

• Les résultats de l'enquête

BLUES

- Interview de Benoît Scheuer
- Comment rebondir?







